UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS 4332-10	L'IRLANDE : ILE-MONDE (XIXe-XXIe SIECLES)
Numéro du cours	Titre du cours

A-2024	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

COLANTONIO, LAURENT	6409	colantonio.laurent@uqam.ca	A-6315
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi 14h-16h, vendredi 14h-16h et sur rendez-vous.



Le drapeau des insurgés républicains de Pâques 1916,
déployé pendant une semaine sur le toit de la Grande Poste de Dublin

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 3
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 3
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 3
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations - Pondération 5
5 Calendrier du cours 5
6 Modalités du cours 7
6.1 Modalités de participation au cours 7
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 7
6.3 Modalités de remise des travaux 7
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 7
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 7
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 7
7 Bibliographie - Médiagraphie 8
7.1 Documentation obligatoire 8
7.2 Documentation complémentaire 8
8 Références ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.2 Document et Informations additionnelles ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 12
8.5 Compétences 13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'articule à deux niveaux, national et global. En 1801, l'Irlande intègre le Royaume-Uni dans une situation de subordination à son puissant voisin britannique. Jusqu'à la naissance de l'État Libre en 1922, le nationalisme, sous des formes variées, est moteur d'histoire. L'île est désormais divisée en deux entités territoriales distinctes, à l'origine de nouveaux problèmes dont les effets agitent toujours notre présent. Ce cours a pour premier objectif de présenter les enjeux politiques et culturels de la question d'Irlande, ainsi que ses principales étapes, avec le souci d'ancrer cette histoire dans son environnement socio-économique (de la pauvreté du XIX^{e} siècle au « Tigre celtique » des années 1990) et de présenter les domaines de recherches récemment explorés ou redynamisés (La Grande Famine, la Première Guerre mondiale, etc.) Mais l'histoire de l'Irlande ne se limite pas à son seul cadre national, c'est pourquoi ce cours ambitionne aussi d'enrichir l'analyse en proposant de varier les échelles, afin de mieux comprendre certains phénomènes (circulations, échanges, migrations, diaspora, réseaux, etc.) qui échappent, en partie, aux logiques strictement insulaires ou anglo-irlandaises. Pour cela, nous nous appuierons, d'une part, sur des études de cas locales, infranationales, et, d'autre part, sur les travaux menés à l'échelle globale (impériale ou planétaire) qui invitent ainsi à franchir les frontières et à interroger la place de l'Irlande et des Irlandais dans le monde depuis deux siècles. Une histoire à voix multiples, arrimée au « monde extérieur ».

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours thématique s'adresse en particulier aux étudiant.es d'histoire ayant, si possible, déjà suivi le cours d'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine (HIS 2315).

Au terme de ce cours, l'étudiant-e sera en mesure de :

- Connaître l'histoire de l'Irlande contemporaine et de sa diaspora, dans une perspective globale, à différentes échelles (planétaire, impériale, nationale, locale) ;
- Analyser les moments charnières de cette histoire et leurs enjeux ;
- Connaître les principaux débats historiographiques relatifs à l'histoire de l'île, de sa relation avec l'Angleterre et de son intégration impériale et mondiale ;
- Utiliser correctement les notions et les concepts-clés dont les contemporains puis les historiens se sont servis pour analyser l'histoire de l'Irlande contemporaine ;
- Analyser et interpréter une source primaire pour aborder une question historique précise ;
- Élaborer une réponse argumentée et communiquer les résultats d'une analyse historique à l'écrit en respectant les normes de la discipline.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Voir le point 1

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours prendra souvent la forme d'un **exposé magistral**, en laissant place, autant que possible, au **dialogue** et à la **discussion** avec les étudiant.es. Un temps sera aussi consacré à **l'analyse** et au commentaire de documents historiques et/ou d'articles se rapportant à l'histoire de l'Irlande contemporaine.

Afin de bien vous préparer aux cours, il est important de **lire tous les documents** et de consulter les cartes, graphiques, etc., indiqués par le professeur en amont de chaque séance.

Les étudiants trouveront sur Moodle (http://www.moodle.uqam.ca/) les fichiers Powerpoint associés à chaque séance, les textes et documents abordés pendant le cours, des éléments de bibliographie et, le cas échéant, une documentation complémentaire (consignes, etc.).

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

NOM DE L'EXERCICE : ANALYSE DE DOCUMENTS (35 %)

L'analyse de document, effectué à la maison, sera à remettre le 28 octobre 2024, soit au début de la séance suivant la semaine de lecture. Votre analyse comptera une dizaine de pages (Times New Roman 12, interligne 1,5). Le nombre de pages entre crochets (voir ci-dessous) est seulement indicatif.

L'exercice consiste, dans un premier temps, à mener une analyse croisée de deux textes de contemporains de la Grande Famine (Charles Trevelyan et John Mitchel). Dans un second temps, vous devrez rendre compte des grandes lignes de l'évolution de l'historiographie (les interprétations successives de la Grande Famine), depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à nos jours, en vous appuyant sur un article récent de l'historien Ch. Gillissen. Vous évaluerez notamment en quelle mesure les textes de Trevelyan et de Mitchel constituent la matrice de ces interprétations successives.

Consignes/étapes :

1) Vous commencez par réaliser la critique externe des trois documents (le texte de Trevelyan, le texte de Mitchel et l'article de Gillissen) : nature du document, auteur, date de parution, contexte de parution, lectorat visé [*pas plus d'une page par document, soit trois pages maximum]*.
2) Vous indiquez le fil conducteur (la problématique générale / que cherchent-ils à démontrer ?) du texte de Trevelyan et du texte de Mitchel [*en quelques lignes, ½ page*].
3) Vous mettez ensuite en évidence, pour chacun des deux textes, les 3 ou 4 arguments principaux, avec citations à l'appui [*environ deux pages par texte*].
4) Qu'est-ce qui distingue/rapproche (points communs et différences) ces deux textes ? [*en quelques lignes, ½ page*]
5) Évaluez, à l'aide de l'article de Gillissen, en quelle mesure les deux textes précédemment étudiés ont constitué la matrice des interprétations successives de la Grande Famine. [*½ page à une page*]
6) Présentez, en synthétisant l'article de Gillissen, les grandes évolutions de l'historiographie sur la Grande Famine, depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à nos jours. [*entre deux et trois pages*]

*Bonus : pour les points 5) et 6), vous pouvez consulter et citer un article/ouvrage supplémentaire de votre choix, pour compléter l'analyse.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION (30 %)

L'examen de mi-session, d'une durée d'une heure trente, aura lieu en classe le 4 novembre 2024. Il évaluera vos connaissances sur l'histoire de l'Irlande, à partir de la matière abordée en cours jusqu'à cette date et de vos lectures. L'examen se déroulera sans l'aide d'aucun document.

Vous devrez formuler une réponse argumentée, développée et structurée à l'un des sujets proposés (au choix), en trois-quatre pages environ (dissertation courte), interligne simple. Exemples : « Les hiérarchies sociales en Irlande au XIXe siècle » ou « Le catholicisme en Irlande au XIXe siècle ». Cet exercice permettra d'évaluer vos connaissances, votre capacité à utiliser à bon escient les notions et concepts, ainsi que votre aptitude à la synthèse et à la réflexion historiques, en réponse à un sujet précis. Consignes : Prenez le temps de bien lire l'intitulé afin d'éviter le hors sujet ou le traitement partiel du sujet. Vous commencez par une introduction, dans laquelle vous annoncez le sujet à traiter, vous définissez les notions-clés du sujet, vous formulez une hypothèse/problématique et vous annoncez votre plan. Ensuite, votre démonstration doit être argumentée (appuyée sur des exemples précis) et développée dans un plan organisé (en deux ou trois parties). Le tout se termine par une conclusion. Pensez à soigner le français.

NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE FIN DE SESSION (35 %)

L'examen de fin de session, d'une durée de trois heures, aura lieu en classe le 16 décembre 2024 (dernière séance). Il comportera trois parties et évaluera vos connaissances sur l'histoire de l'Irlande, à partir de la matière abordée en cours tout au long de la session et de vos lectures sur l'ensemble de la période. L'examen se déroulera sans l'aide d'aucun document.

Dans la 1e partie (30 % de la note), vous aurez à répondre à six questions d'identification (au choix parmi une douzaine) de personnages, d'événements, de notions/idées. Les identifications portent sur l'ensemble de la session. Pour chacune, vous présenterez le personnage/événement/notion en quelques lignes (4-5 phrases). Exemples : O'Connell / Home Rule / Bloody Sunday…

Dans la 2e partie (35 % de la note), vous devrez formuler une réponse argumentée, développée et structurée à l'un des sujets proposés (au choix), en trois pages environ (dissertation courte), interligne simple, qui portera sur la matière étudiée depuis l'examen de mi-session (soit l'histoire de l'Irlande au XXe siècle). Cette 2e partie de l'examen final évaluera vos connaissances, votre capacité à utiliser à bon escient les notions et concepts, ainsi que votre aptitude à la synthèse et à la réflexion historiques, en réponse à un sujet précis. Consignes : Prenez le temps de bien lire l'intitulé afin d'éviter le hors sujet ou le traitement partiel du sujet. Vous commencez par une introduction, dans laquelle vous annoncez le sujet à traiter, vous définissez les notions-clés du sujet, vous formulez une hypothèse/problématique et vous annoncez votre plan. Ensuite, votre démonstration doit être argumentée (appuyée sur des exemples précis) et développée dans un plan organisé (en deux ou trois parties). Le tout se termine par une conclusion. Pensez à soigner le français.

Dans la 3e partie (35 % de la note), vous devrez à nouveau formuler une réponse argumentée, développée et structurée à l'un des sujets proposés (au choix), en trois pages environ (dissertation courte), interligne simple, qui portera cette fois sur l'ensemble de vos lectures et de la matière abordée au cours de toute la session. Cette 3e partie de l'examen final évaluera, comme la précédente, vos connaissances, votre capacité à utiliser à bon escient les notions et concepts, ainsi que votre aptitude à la synthèse et à la réflexion historiques, en réponse à une question large et transversale. Consignes : Prenez le temps de bien lire l'intitulé afin d'éviter le hors sujet ou le traitement partiel du sujet. Vous commencez par une introduction, dans laquelle vous annoncez le sujet à traiter, vous définissez les notions-clés du sujet, vous formulez une hypothèse/problématique et vous annoncez votre plan. Ensuite, votre démonstration doit être argumentée (appuyée sur des exemples précis) et développée dans un plan organisé (en deux ou trois parties). Le tout se termine par une conclusion. Pensez à soigner le français.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Analyse de documents	**35**	**28/10**
Examen de mi-session	**30**	**04/11**
Examen de fin de session	**35**	**16/12**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	09/09/24	▪ Présentation générale / plan de cours / entente d'évaluation ▪ La « question d'Irlande » : premiers jalons	
2	16/09	▪ Économie, société, culture avant la Grande Famine	- Guiffan, p. 9-32
3	23/09	▪ L'Irlande : laboratoire politique en Europe (fin XVIII^{e}-milieu XIX^{e} siècle)	- Guiffan, p. 32-46 **Doc : l'Acte d'Union (1801)*
4	**30/09**	**▪ Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : pas de cours**	- Documentaire TV : The Hunger (2020)
5	07/10	▪ La Grande Famine (1846-1851) et ses conséquences	- Guiffan, p. 47-49 **Dossier Grande Famine*
6	**14/10**	**▪ Action de Grâce : pas de cours**	- Article sur la diaspora irlandaise (1989) - Article sur les Irlandais et les Canadiens français au XIX^{e} siècle (1999)
7	**21/10**	**▪ Semaine de lecture : pas de cours**	
8	28/10	▪ L'Irlande : enfant terrible du Royaume-Uni (I) **▪ Remise du travail sur la Grande Famine (Analyse de documents)**	- Guiffan, p. 49-72 **Dossier Irlande fin-de-siècle*
9	04/11	L'Irlande : enfant terrible du Royaume-Uni (II) **▪ Examen mi-session (90 minutes)**	- Guiffan, p. 72-87
10	11/11	▪ La « Révolution irlandaise » (1912-1923) (I)	- Guiffan, p. 87-100 **Doc : Proclamation de la République (1916)* - Article Pâques sanglantes (2023)

11	18/11	▪ La « Révolution irlandaise » (1912-1923) (II)	- Guiffan, p. 100-117 **Dossier Le Traité de 1921* -Documentaire TV : The Irish Revolution (2019)
12	25/11	▪ Deux Irlandes, de la partition aux années 1960	- Guiffan, p. 118-149 **Doc : Constitution de 1937* - Guiffan, p.195-211 **Doc : Special Powers Act (1922)*
13	02/12	▪ Les « Troubles » en Irlande du Nord (1968-1998) ▪ **Évaluation des enseignements**	- Guiffan, p.211-260 **Doc : Accord du vendredi Saint (1998)* - Article sur les *murals*
14	09/12	▪ La République depuis les années 1960 ▪ L'Irlande au XXIe siècle ▪ Bilan du cours	- Guiffan, p.150-193 - Article sur l'Irlande entre l'Europe et le monde anglo-saxon (2007)
15	16/12	▪ **Examen de fin de session (3 heures)**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

En présence, à l'horaire du cours : lundi, 18h-21h.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant, l'étudiante qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise, dans un délai raisonnable et selon des modalités équivalentes, dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant. L'enseignant pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées (telles que spécifiées dans le plan de cours ou dans les consignes remises par l'enseignant) pourra être refusé. Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent.

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant.e alors que les autres étudiant.es du même cours ont reçu leur copie corrigée ou que la correction de l'évaluation a été faite en classe ou distribuée. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10 % de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Jean Guiffan, *La question d'Irlande*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2006 (1e éd. 1989). Ce livre est épuisé et n'a pas été réédité depuis 2006. Vous pouvez bien sûr vous en procurer un exemplaire par vos propres moyens si vous le trouvez en vente. Sinon vous pouvez le commander et l'acheter (sous forme de recueil) à la COOP. Les pages à lire pour chaque séance (édition 2006) sont indiquées dans le calendrier des séances.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie générale, ainsi que les lectures obligatoires (sources primaires, articles, chapitres de livres, etc.) associées à chaque séance vous seront communiquées au moins une semaine à l'avance via moodle (http://www.moodle.uqam.ca/).

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique no42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

8.5 COMPÉTENCES

Ne s'applique pas.